

Le Centre de Formation UCECAAP

A l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 8 novembre 2013, à Nice de 10h à 16h**

La formation se déroulera dans

l'Amphithéâtre 200
Faculté de Droit et Science Politique
de l'Université Nice Sophia-Antipolis
Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE cedex
Parking sur place (selon disponibilité)

Accueil à partir de 9 h

- de 10 h à 12 h

Discours de
Monsieur le Doyen de la faculté

Le comportement de l'expert

Intervenants : **M. Jean-François JACOB,**
Expert de Justice, Conseiller du Président du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice.

Le dit et le non-dit

Intervenants : **Mme Françoise HOUSTY,**
Médiatrice, chercheur à l'Université de Toulouse

12 h 30 déjeuner

- de 14 h à 16 h

La rémunération de l'expert

Intervenants : **Mme Nicole GIRONA,**
Conseillère à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, chargée du Secrétariat Général de la Première Présidence

Maître Jean-Raphaël DEMARCHI,
Avocat au Barreau de Nice, enseignant à la faculté de Droit.

M. Daniel CAILLAULT,
Expert de Justice, membre de la Commission Formation et du Conseil d'Administration du CNCEJ, président de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'appel d'Angers.

- 16 h fin



Vous vous êtes déjà inscrit en 2013 au Centre de Formation.	gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2013 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	50 € <i>(adhésion 2013)</i>
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP	<i>(adhésion 2013)</i>
- Pour les experts	330 €
- Pour les traducteurs interprètes	180 €
Avocats Experts membres de la CECAAM	50 €
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP	gratuit

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

Nota : l'adhésion au centre de formation (50 €, 180 € ou 330 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2013, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com

CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente
des experts inscrits | année 2013

Renseigner impérativement tous les champs

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique (en lettres) :
(sera mentionnée sur le badge)

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 8 novembre 2013 (aux conditions financières ci-dessous)

Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2013	gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'Ucecaap	50 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'Ucecaap	330 €
<input type="checkbox"/> Traducteur interprète	180 €
<input type="checkbox"/> Avocat	50 €
<input type="checkbox"/> Expert membre de la CECAAM	50 €
<input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^e cycle Droit ou Capa	gratuit

Participera au cocktail-déjeuner 25 €

Règlement : Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts

Ci-joint chèque(s) bancaires d'un montant de :

..... € pour mon inscription

et de € pour le déjeuner

à l'ordre du Centre de Formation Ucecaap

Transports

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Au départ de Marseille

Au départ d'Aix-en-Provence

Aller retour Aller Retour

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 31 octobre 2013 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.



CENTRE DE FORMATION des Experts Judiciaires

près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Réalisation **ORSI** Imprimerie

formation permanente
des experts inscrits | année 2013



8 novembre 2013
Nice



UCECAAP
Centre de formation

52, rue Grignan - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

à affranchir

Secrétariat de l'**UCECAAP**
52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE